Agglopolys
Communauté d'Agglomération de Blois

LA DÉPÊCHE d'AGGLOPOLYS :

LES ACTUALITÉS EN UN CLIN D'OEIL !

NOVEMBRE 2013

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Un nouvelle signalétique pour les "Parcs d'activités"

Agglopolys met en place, sur l'ensemble de son territoire, une nouvelle signalétique pour améliorer l'accès aux différents parcs d'activité.

Des Relais Information Service (RIS) aux couleurs d'Agglopolys ont déjà fleuri aux abords des parcs d'activité de la communauté d'agglomération de Blois. Si les communes de Vineuil, Saint-Gervais et Cour-Cheverny ont été les premières concernées dès septembre, ces RIS vont s'étendre à l'ensemble du territoire fin 2013 et en 2014 (une quarantaine au total).

L'objectif de cette nouvelle signalétique est multiple :

- Adopter un système de signalétique des parcs d'activités permettant de trouver facilement l'entreprise cherchée

- Harmoniser la signalétique existante sur l'ensemble des parcs pour marquer l'identité d'Agglopolys

- Trouver un système évolutif facilitant une gestion simple et peu coûteuse de la signalétique et des mises à jour régulières (prise en compte de la rotation des entreprises)

Deux types de RIS sont en place :

- Les RIS statiques : une carte du parc d'activité avec une légende à côté

- Les RIS interactifs : une carte accompagnée d'une borne interactive qui délivre un certain nombre d'informations sur les entreprises du parc (6 RIS)

Le Relais Information Service interactif de Vineuil

La **signalétique routière** a également été revue : les zone d'activité économique ont été rebaptisées "Parc d'activité "et sont indiquées le long des axes routiers pour faciliter leur accès.

Vous trouverez également dans l'extranet :

- La photo du RIS interactif de Vineuil

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Défi-inter-entreprises : des échanges conviviaux entre salariés

405 équipes enregistrées (un record !), environ 1 700 participants et un soleil au rendez-vous : la 19e édition du Défi inter-entreprises a été une belle réussite.

Le 20 septembre 2013, sur le site du château de Chambord, les sportifs se sont affrontés à la course, au VTT et au canoë.

Telmah chez les hommes, Innothera chez les femmes et la Polyclinique pour les équipes mixtes : voilà le trio gagnant de cet évènement incontournable du tissu économique blaisois.

Rendez-vous le vendredi 19 septembre 2014 pour la 20e édition !

Vous trouverez également dans l'extranet :

- Les photos

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

L'agriculture au coeur de la ville : un nouveau visage pour le site de la Vacquerie à Blois

Le quartier de la Vacquerie, situé en zone inondable en Vienne, abritait autrefois des maraîchers. Agglopolys a souhaité lui redonner aujourd'hui sa vocation agricole d'origine (sur 8 ha), et aménager, pour les habitants du quartier, des espaces publics (sur 4 ha).

L'aménagement du site, confié au bureau d'études Sativa paysage, a permis, courant avril 2013, l'installation de la première maraîchère bio, Anne-Sophie Castets. Sa production de légumes (courges, haricots, salades, carottes…) est actuellement commercialisée auprès du groupement de producteurs Valbiocentre.

Cette maraîchère est liée à Agglopolys par un bail environnemental, le premier en Loir-et-Cher, qui impose des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

D'autres projets sont à l'étude sur le reste du site.

Anne-Sophie Castets produit à la fois en plein champ et sous tunnels.

Des espaces publics, pour une rappropriation du site par les habitants

Des voies piétonnes et cyclables
Des voies piétonnes et cyclables ont été aménagées pour relier notamment le collège Blois Vienne au centre aquatique Agl'eau ainsi que l'AAJB. Des chemins ruraux enherbés ont également été réalisés pour faciliter les liaisons inter-quartiers.

Un verger public pour les habitants
Des arbres fruitiers (pommiers, poiriers, cerisiers…) ont été plantés pour ce verger public, afin que chacun puisse venir cueillir des fruits en libre service, et ce, gratuitement.
Les espaces semés en pelouse seront accessibles au public au printemps 2014, afin de laisser à la végétation le temps de se développer.

Le financement

Le coût des travaux pour la réalisation des études et les travaux d'aménagement foncier s'élève à 311 187 €.

Il est intégralement financé par Agglopolys.

<u>Vous trouverez également dans l'extranet</u> :

- Photo de la maraîchère
- Plan d'aménagement du site de la Vacquerie

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Un nouveau " Coeur de Village " pour Veuves

Les opérations « coeur de village » sont des projets initialement portés par la région Centre et relayés par Agglopolys lors de sa fusion avec la Communauté de communes Beauce Val de Cisse au titre de sa compétence « aménagement des espaces publics des opérations coeurs de village ».
La commune de Veuves a inauguré son coeur de village en septembre. En décembre, ce sera au tour de Landes-le-Gaulois, et en février, de La Chapelle-Vendômoise.

Qu'est-ce qu'une opération « Coeur de village » ?

Le concept « Coeur de village » vise la redynamisation des centres-bourgs des petites communes en ayant pour objet essentiel la création de logements locatifs sociaux dans les villages par la réhabilitation de bâtiments vacants ou inconfortables ou la construction neuve.

Elle favorise également la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie de ces communes par l'aménagement des espaces publics liés à la création de ces logements

Le projet de Veuves

Les travaux concernent essentiellement l'aménagement des espaces publics et des abords des logements sociaux.
Ils comprennent :
- la création de 3 logements locatifs sociaux,
- l'aménagement d'espaces publics comprenant notamment l'aménagement sécuritaire sur la D952 (éclairage au sol, résine gravillonnée, …), l'aménagement d'une aire de stationnement à la mairie, l'aménagement d'une aire de stationnement à l'église en lien avec les logements sociaux, l'organisation et la sécurisation des arrêts des transports en commun.

Vous trouverez également dans l'extranet :

- Photos de l'inauguration du coeur de village de Veuves (16 septembre 2013)

DEPLACEMENTS

AZALYS : de nouveaux services appréciés

Le 2 septembre dernier, le réseau de transport en commun de l'agglomération s'est métamorphosé. Le réseau de bus a été entièrement revu (offre hiérarchisée, simplifiée et mieux adaptée au territoire, plus grande lisibilité des horaires, temps de parcours plus courts sur la majorité des lignes, extension du service de transport à la demande, gamme tarifaire plus solidaire, meilleure desserte des zones d'activités...) et de nouveaux services ont été créés.

Le nouveau réseau à la loupe, ligne par ligne

Les nouvelles lignes fortes sur Blois et les communes limitrophes ont pour objectif d'apporter plus de simplicité dans votre quotidien. Les itinéraires sont plus rapides et plus clairs, et les correspondances deviennent moins nombreuses.

Quant aux horaires, ils seront identiques du lundi au samedi et de septembre à juin. Fini les erreurs liées aux changements de périodes horaires !
De plus, le bus passera à votre arrêt chaque heure aux mêmes minutes (horaires cadencés). Il ne sera donc plus nécessaire de regarder les horaires à chaque fois, mais de simplement mémoriser les minutes de passage à votre arrêt.

Ainsi, il sera plus aisé de se rendre à son travail mais également au centre-ville de Blois, dans les centres commerciaux, à l'hôpital, au cinéma, etc.

De A à F : 6 lignes sur Blois et les communes limitrophes

Les lignes A, B et C circuleront toutes les 20 minutes de septembre à juin et toutes les 30 minutes durant l'été.

La ligne D desservira la zone commerciale Blois 2, la zone d'activités Nord-Ouest de Blois, le quartier Nord, le centre-ville de Blois et Blois Vienne. Elle circulera toutes les 30 minutes du lundi au samedi toute l'année, de 6h30 à 20h30.

La ligne E reliera les quartiers Villiersfins, Pinçonnière, Quinière, centre-ville et Est à Blois, ainsi que Vineuil, et Saint-Gervais-la-Forêt. Elle circulera de 7h à 20h, toutes les 30 minutes en heures de pointe du lundi au vendredi en période scolaire et toutes les 60 minutes en heures creuses, les samedis et en vacances.

La ligne F desservira les quartiers Villebrême et Bourg de Villebarou avec 4 allers-retours par jour toute l'année.

A noter que les lignes B, C et D circuleront aussi le dimanche, avec un itinéraire légèrement adapté !

La ligne G, une ligne dédiée à la desserte des zones d'activités économiques

Cette ligne vient compléter les lignes A et C. Du lundi au vendredi, elle vous emmène de la gare de Blois vers les zones d'activités toutes les 30 minutes entre 7h et 9h30, et vous ramène le soir entre 15h30 et 19h30, toujours à la même fréquence.

Plus de souplesse avec FLEXO

Sur les lignes E et G, les arrêts Flexo sont situés en dehors de l'itinéraire fixe des lignes et sont desservis sur simple demande. Pour prendre le bus à ces arrêts, il est nécessaire d'effectuer une réservation par téléphone au moins 30 minutes avant son passage. Pour y descendre, il suffit d'en informer le conducteur lors de votre montée dans le bus.

Flexo, c'est aussi un service de matinée et de soirée depuis la gare et le centre-ville de Blois (Flexo Gare/Denis Papin) et le Cap'Ciné (Flexo Cap'Ciné) :
Le service Flexo Gare/Denis Papin donne ainsi la possibilité d'effectuer un aller du lundi au vendredi tôt le matin depuis n'importe quel arrêt des lignes A à G en direction des arrêts Denis Papin et Gare SNCF, sur réservation téléphonique. Et du lundi au samedi entre 20h30 et 22h30, 3 retours sans réservation sont proposés.

Quant au service Flexo Cap'Ciné, il offre 3 retours sans réservation depuis l'arrêt Cap'Ciné (arrêt déplacé sur le parvis de Cap'Ciné, au plus proche du cinéma) vers n'importe quel arrêt des lignes A à G les vendredis et samedis soirs entre 22h15 et 00h15.

Le service de transport à la demande « TAD de Zélia » s'améliore et devient *Résago* !

Sur Blois, La Chaussée-Saint-Victor, Vineuil et Saint-Gervais-la-Forêt, Résago est accessible à toutes les personnes résidant à plus de 500 mètres à vol d'oiseau des lignes A, B, C, D et E.

Pour toutes les autres communes d'Agglopolys, l'ensemble des habitants peuvent en bénéficier.

Sur réservation préalable, *Résago* permet d'effectuer des déplacements du domicile (prise en charge sur le domaine public) vers un ensemble de points de destination.

NB. Les déplacements pour motif scolaire ne sont pas autorisés, étant donné que des transports scolaires sont spécialement organisés dans ce but.

Les 16 points de destination de *Résago* :

A Onzain :
Centre-ville
Gare SNCF

A Blois :
Denis Papin
République
Centre administratif
Gare SNCF
Centre Hôpitalier de Blois
Centre commercial La Salamandre (E. Leclerc)
Centre aquatique Agl'Eau
Cap'Ciné
Bowling World

A Villebarou :
Centre commercial Blois 2 (Cora)

La Chaussée Saint-Victor :
Polyclinique
Parc des Mées

A Vineuil :
Le centre social La Chrysalide
Centre Commercial La Renaissance (Auchan)

Pour terminer votre déplacement, vous avez également la possibilité d'utiliser les lignes de bus Azalys en correspondance gratuite.

Pour les communes Nord Loire :

Les horaires de fonctionnement (+/- 10 minutes)								
	Du lundi au samedi					Dimanches et jours fériés		
Heures d'arrivée aux points d'arrêts	**9h00**	**10h00**	**14h00**	**15h00**	**16h00**	**10h00**	**14h00**	**15h00**
Heures de départ des points d'arrêts	**11h00**	**12h00**	**16h30**	**17h30**	**18h30**	**12h00**	**16h30**	**17h30**

Pour les communes sud Loire :

Les horaires de fonctionnement (+/- 10 minutes)								
	Du lundi au samedi					Dimanches et jours fériés		
Heures d'arrivée aux points d'arrêts	**9h30**	**10h30**	**14h30**	**15h30**	**16h30**	**10h30**	**14h30**	**15h30**
Heures de départ des points d'arrêts	**11h30**	**12h30**	**17h00**	**18h00**	**19h00**	**12h30**	**17h00**	**18h00**

Inscription au service Résago
Pour s'inscrire au service, il suffit d'envoyer un justificatif de domicile :

- soit par courrier : Keolis Blois – 22 rue Laplace – 41000 Blois
- soit par courriel : pointbus@keolis.com

Utiliser le service Résago
Pour réserver son transport Résago, il suffit d'appeler la centrale d'informations et de réservations au **09 693 693 41** (prix d'un appel local), ouverte du lundi au samedi, de 7h à 19h.

Le transport peut-être réservé d'une semaine à l'avance jusqu'à la veille à 17h pour le lendemain ou jusqu'à 12h pour l'après-midi.

Handigo, le service de transport pour les personnes à mobilité réduite

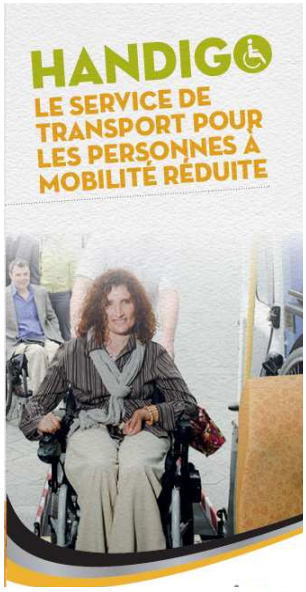

Handigo est un service de transport collectif public, destiné aux personnes à mobilité réduite et mis à la disposition des habitants d'Agglopolys. **Il s'adresse à toutes les personnes qui ne peuvent emprunter le bus seules ou accompagnées,** les bus et arrêts n'étant pas encore tous accessibles. Il est accessible de plein droit aux personnes en fauteuil roulant.

Le transport est effectué de porte à porte, sans accompagnement dans les étages, ni portage.

Handigo fonctionne du lundi au samedi de 7 h à 19 h et les dimanches et jours fériés (hors 1er mai) de 9 h à 19 h.

Comment en bénéficier ?
Pour pouvoir utiliser le service *Handigo*, le passage devant une commission d'accès est obligatoire pour tous. Une journée d'inscription est organisée régulièrement à cette fin, en présence d'un médecin, d'un ergothérapeute, d'un représentant d'Agglopolys et d'un responsable d'Azalys.
Les personnes en fauteuil roulant peuvent néanmoins utiliser le service avant même leur participation à la journée d'inscription.

Quel tarif ?
Le coût du voyage sur le service *Handigo* est le même que pour les autres services proposés par le réseau AZALYS, soit 1,10 € le ticket pour un trajet. D'autres titres de transport sont acceptés pour ce service.

Comment réserver ?
Pour réserver son transport *Handigo*, il suffit de contacter le standard de réservation au 09 693 693 41, ouvert du lundi au samedi de 7 h à 19 h.

Le transport peut être réservé d'une semaine à l'avance jusqu'à :
- 12 h le jour du transport pour une prise en charge à partir de 14 h
- 17 h la veille du transport pour une prise en charge avant 14 h
- le samedi jusqu'à 17 h pour un transport le dimanche ou le lundi matin

Location de vélos

Azalys vous permet de louer un vélo pour 1 mois, 3 mois ou 1 an. Une fois loué, il est à vous ! Vous pouvez l'emmener partout : pour aller en cours, au travail, faire des courses ou vous promener.

Trois types de vélos (de marque Arcade) :

- le vélo classique
- le vélo pliant
- le vélo à assistance électrique

Des tarifs très accessibles

Les tarifs dépendent du type de vélo loué et de la durée de location.
L'abonnement au réseau Azalys permet de bénéficier de tarifs préférentiels.

Vélo classique et vélo pliant

	1 mois	3 mois	1 an
Abonnés Azalys	10 €	20 €	60 €
Non-abonnés	15€	30 €	90 €

Vélo à assistance électrique

	1 mois	3 mois	1 an
Abonnés Azalys	20 €	40 €	120 €
Non-abonnés	30 €	60 €	180 €

Les conditions et modalités de location

Le service est destiné aux personnes habitant dans l'une des communes d'Agglopolys.

Pour louer un vélo :

1/ Je me rends à l'agence Azalys (2 place Victor-Hugo à Blois) pour effectuer la réservation, muni d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile de mois de 3 mois et d'un chèque de dépôt de garantie.

2/ Je retire mon vélo chez *Détours de Loire*, situé à proximité de la gare SNCF (39, avenue Jean-Laigret à Blois).

L'entretien du vélo

L'usure normale du vélo est couverte par le contrat : le vélociste assure si nécessaire le remplacement des patins de freins, le réglage des freins et de l'éclairage, vérifie le bon fonctionnement du dérailleur et des mécanismes de réglages cadre, guidon, selle.
Le locataire aura à sa charge les réparations liées au vandalisme ou à un accident.

La nouvelle navette en centre ville de Blois

La navette circule :

- Du lundi au samedi de 9h à 19h
- Avec une fréquence toutes les 12 minutes
- En boucle, dans un seul sens.

Elle est gratuite !

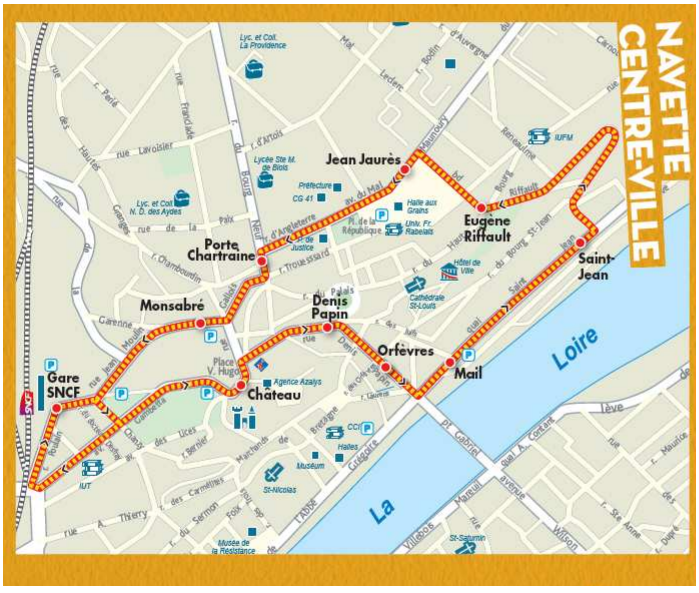

Contacts

Agence Azalys
2 Place Victor Hugo - 41000 Blois
Horaires d'ouverture de septembre à juin :
Du lundi au vendredi : 8h30 - 18h30
Le samedi : 9h30 - 12h30 / 13h30 - 17h.
Horaires d'ouverture en juillet-août :
Du lundi au vendredi : 8h30 - 18
Le samedi : 9h30 - 12h30

www.azalys-blois.fr

Vous trouverez également dans l'extranet :

- Les flyers Handigo, location de vélo et Résago
- La photo du vélo Azalys

DEPLACEMENTS

De nouvelles pistes cyclables à Blois et à Saint-Sulpice-de-Pommeray

La Communauté d'agglomération de Blois porte une réelle ambition de maillage de son territoire de parcours cyclables sécurisés et balisés, un atout incontestable en termes de qualité de vie, permettant aux touristes de découvrir autrement le Val de Loire, et aux habitants de se réapproprier leur territoire.Les liaisons cyclables rues Fénélon et Branly avec la création d'un couloir réservé aux bus et cycles à Blois, et entre Saint-Sulpice-de-Pommeray et Blois sont aujourd'hui en service.

Si les pistes « Loire à vélo », sont plutôt à vocation touristique, les itinéraires cyclables, portés par Agglopolys, sont des projets à vocation locale, permettant un usage utilitaire, parfois sur de grands axes où le vélo ne trouve pas toujours sa place en termes de confort et de sécurité.
L'objectif est de favoriser l'utilisation du vélo pour les déplacements quotidiens en offrant une véritable alternative à l'usage de l'automobile.

La Communauté d'agglomération de Blois développe en particulier des liaisons intercommunales.

Ont d'ores et déjà été réalisées les liaisons :
– Blois / Villebarou
– Blois / Saint-Gervais-la-Forêt
– Blois / Chailles (avec la pose d'une passerelle franchissant le Cosson)
– Boulevard Brossolette à Blois (pour desservir Agl'eau, le quartier des Grands Champs et le lycée horticole depuis Saint-Gervais-la-Forêt et Vineuil).

Les pistes cyclables de Blois : rues Fénelon et Branly

Un couloir est réservé uniquement aux bus et cycles, réduisant le nombre de voies affectées aux véhicules de 2 à 1. L'accès sur la rue Branly à partir du rond point de l'Europe est réduit à une voie (sur une cinquantaine de mètres) afin de sécuriser les traversées cyclables et piétonnes par une baisse de la vitesse des véhicules sur la zone.

L'objectif est de relier les quartiers Nord de Blois au centre-ville via la future passerelle cyclo-piétonne de la gare (construite dans le cadre du projet de réaménagement du quartier Gare).

Coût des travaux : 300 000 € subventionnés à 50% par le FEDER.

La piste cyclable reliant Blois à Saint-Sulpice-de-Pommeray

Un itinéraire cyclable le long de la RD n°32, soit 2 100 mètres linéaires de création réelle de piste a été aménagé. La piste bidirectionnelle (90% du tracé) en site propre a le statut de voie verte (c'est-à-dire réservée aux vélos et aux piétons).

Coût des travaux : 640 000 € supportés à 80% par Agglopolys et à 20% par le Conseil général de Loir-et-Cher.

Vous trouverez également dans l'extranet :

- Le visuel de la piste cyclable

DEPLACEMENTS

Les Carapattes à l'honneur !

Du 12 au 29 novembre 2013, les enfants et accompagnateurs des 8 lignes Carapattes de l'agglomération ont bénéficié d'une animation pour susciter la création de nouvelles lignes et récompenser leur implication dans ce dispositif de ramassage scolaire... à pied.

Les Carapattes sont nés en 2008 à l'initiative de la Communauté d'agglomération de Blois. Depuis 5 ans, Agglopolys œuvre pour le développement des lignes Carapattes sur son territoire, dans un objectif de développement de la pratique des déplacements doux.

Depuis cette rentrée scolaire 2013/2014, les Carapattes ont redémarré au sein des écoles suivantes :

- Rue du Foix à Blois (1 ligne)
- Marolles (1 ligne)
- Saint-Sulpice-de-Pommeray (3 lignes)
- La Chaussée Saint-Victor (2 lignes)
- L'école Louis Pasteur de Cellettes (1 ligne)

Marolles, le 12 novembre 2013

Les animations

Des animations surprise sont organisées chaque année par Agglopolys afin de :

1- récompenser les enfants pour leur démarche écocitoyenne,
2- remercier les adultes bénévoles qui permettent le bon fonctionnement de ces lignes,
3- communiquer sur ce mode de transport innovant et écologique auprès de l'ensemble des parents d'élèves pour les sensibiliser à la démarche... et susciter de nouveaux partisans !

Blois, ligne Carapattes de l'école du Foix, 14 novembre 2013

Cette année, les enfants ont été accompagnés sur le chemin de l'école par des ânes (qui ont porté leurs cartables le long du trajet) !

Carapattes : mode d'emploi

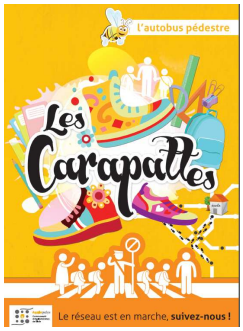

Un nouveau circuit Carapattes **peut être mis en place à tout moment de l'année**, à l'initiative de la direction d'une école ou de parents d'élèves. Les initiateurs sont invités à contacter Agglopolys pour les accompagner tout au long de leur démarche.

Un questionnaire est remis aux parents pour étudier le potentiel d'enfants et d'accompagnateurs. Un minimum de deux adultes accompagnateurs est nécessaire pour encadrer une ligne au quotidien.

Si les conditions sont réunies (nombre minimum d'enfants, d'accompagnateurs, faisabilité/sécurité trajet, etc.), une réunion est organisée par Agglopolys pour mettre en place le circuit avec les acteurs concernés.

Le matériel de sécurité est fourni par la Communauté d'agglomération de Blois (gilets et brassards fluorescents, panneaux STOP).

Contact : Ann-Laure LEDUC,
Département transports d'Agglopolys
Tél. : 02 54 90 35 53.

Vous trouverez également dans l'extranet :

- La plaquette et l'affiche *Carapattes*
- 2 photos des animations de novembre 2013

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – INFO JEUNESSE

Un nouveau Relais Information Jeunesse à Onzain

Le 2e Relais Information Jeunesse de l'agglomération blésoise a ouvert début septembre à Onzain. Le premier avait ouvert en octobre 2012 à Vineuil.

Situé rue des Rapins, le Relais Information Jeunesse (RIJ) d'Onzain a ouvert ses portes au public à la rentrée scolaire. Il a pour but de rendre l'information accessible de manière égale à tous les jeunes au plus près de leurs besoins. Accueillis et orientés dans leurs recherches, ils ont accès à une vaste documentation pour tout ce qui les concerne au quotidien : santé, culture, transports, emploi, loisirs, formation...

L'animateur du relais, Adrien Marie, est en lien avec le Bureau Information Jeunesse de Loir-et-Cher qui s'engage à lui fournir les éléments de documentation dont il dispose ainsi que le matériel de communication (affiches, programmes) concernant les manifestations dédiées à la jeunesse, des ouvrages, des expositions, des outils pédagogiques, du matériel audiovisuel...

Inauguration, le 7 octobre 2013; en présence de Jean-Pierre Diard, maire d'Onzain, François Thiollet, président du Bureau Information Jeunesse, Christophe Degruelle, président d'Agglopolys, Corinne Garcia, vice-présidente d'Agglopolys en charge de l'information jeunesse, et Philippe Niquet, représentant de l'Etat.

Informations pratiques

RIJ, 5 rue des Rapins à Onzain.Tél. 02 54 20 89 96 ou 06 80 95 19 25.

Horaires d'ouverture : le mardi de 16h30 à 19h ; le mercredi de 17h30 à 19h et chaque premier samedi du mois de 10h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Vous trouverez également dans l'extranet :

- Une photo de l'inauguraton du 7 octobre

ASSAINISSEMENT

Transfert des eaux usées de Chitenay et extension de la station d'épuration de Cellettes : chantier en cours !

Le traitement des eaux usées de la commune de Chitenay était jusqu'à présent réalisé par trois stations d'épuration : les Etangs, Belleville et Moulin neuf.
Ces unités de traitement étaient vétustes ou ne permettaient plus de traiter les eaux usées de manière satisfaisante pour le milieu naturel. De plus, l'afflux d'eaux parasites (nappe phréatique, eaux de pluie, …) sur le bassin versant des Etangs entraîne des dysfonctionnements récurrents du système d'assainissement.

Sur la base des conclusions du schéma directeur d'assainissement réalisé par Agglopolys en 2007, il a été décidé de :

- transférer l'ensemble des eaux usées de Chitenay (1 000 équivalents habitants* à terme) vers la station d'épuration de Cellettes,
- agrandir la station d'épuration de type boues activées de Cellettes de 1 950 à 3 500 équivalents habitants pour prendre en compte l'évolution démographique prévue sur les communes de Chitenay et de Cellettes à l'horizon 2030.

Construction du bassin d'orage de Chitenay

Cette solution, en plus d'être économiquement plus intéressante, présente l'avantage de traiter les eaux usées de manière plus performante vers un milieu naturel plus adapté : le Beuvron.

Future STEP de Cellettes

Durée des travaux
- Transfert des eaux usées de Chitenay vers la station d'épuration de Cellettes : 6 mois (de juin à décembre 2013).
- Extension de la station d'épuration de Cellettes : 16 mois (de juin 2013 à octobre 2014).

Coût des travaux
- pour Chitenay : 1 012 986 € TTC
- pour Cellettes : 1 646 904 € TTC.

Vous trouverez également dans l'extranet :

- Vue de la future Station d'épuration de Cellettes

Ces 2 opérations sont financées à 70% par Agglopolys et à 30% par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

SERVICES A LA POPULATION

Bénéficiez d'une subvention pour toute souscription à un abonnement ADSL par satellite !

Aujourd'hui et sans aucun doute encore plus demain, une liaison internet est indispensable dans tous les foyers. Des seniors aux plus jeunes d'entre nous, chacun a un usage particulier de ce lien universel vers le monde. Il faut donc pouvoir facilement et confortablement, surfer chez soi, sans complication ou attente insupportable.
Si votre débit internet est insuffisant, Agglopolys vous propose de découvrir une solution innovante : l'ADSL par satellite, et vous offre même une subvention de 100 euros pour toute souscription à un abonnement auprès de l'opérateur de votre choix.

Haut Débit, Très Haut Débit, quelle différence ?

Bien que les définitions soient variables d'un pays à l'autre et évoluent très vite au fil du temps, on peut considérer que le Très Haut Débit commence à partir de 30 Méga bit/seconde. Le Haut Débit se situerait donc en dessous de 20 à 30 Méga bit/seconde.
Néanmoins, en deçà de 2 Mbit/seconde, le débit est considéré comme très faible et nettement insuffisant au regard des besoins et pratiques actuels.

Pourquoi une subvention ADSL par satellite ?

Il existe encore, dans certains secteurs de l'agglomération blésoise, de nombreuses zones mal desservies, c'est-à-dire dont le débit est inférieur à 2 Mbit/seconde. Des différences d'accès à internet qui créent des inégalités flagrantes entre les citoyens.
Là où aucune technologie ne passe (téléphonie filaire et 3G), ou lorsque ces technologies sont défaillantes, le satellite est une solution très intéressante.
La Communauté d'agglomération de Blois souhaite donc aider les habitants qui souhaitent souscrire un abonnement internet par satellite.

Et la fibre optique ?

Bien que le déploiement du Très Haut Débit via la fibre optique se précise et que l'accès à cette technologie devrait être possible d'ici 2020 pour la plupart des ménages de notre territoire, un certain nombre d'entre vous ont besoin d'une solution dès à présent !

Le montant de la subvention

100 euros pour toute souscription d'un abonnement internet par satellite auprès de l'opérateur de votre choix.
Cette subvention est versée indistinctement que vous **achetiez** les équipements compatibles ou inclus dans le pack satellite ou que vous **louiez** le matériel dans le cadre de votre abonnement.

Les modalités pratiques pour obtenir la subvention

Qui peut bénéficier du dispositif ?

Tout particulier, commerçant, artisan ou association, dont les locaux d'habitation ou professionnels sont situés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Blois.
Les demandes de subvention seront traitées par ordre d'arrivée et dans la limite des crédits disponibles pour l'année en cours.

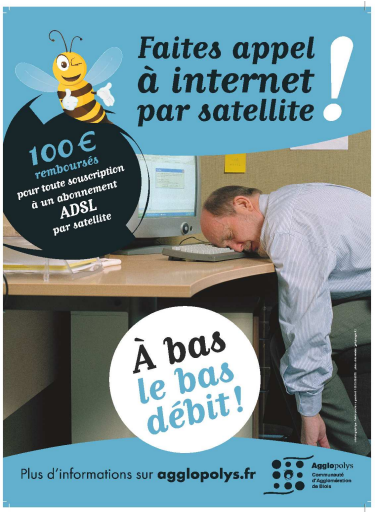
Faites appel à internet par satellite !
100 € remboursés pour toute souscription à un abonnement ADSL par satellite
À bas le bas débit !
Plus d'informations sur agglopolys.fr

Quelles sont les conditions techniques pour bénéficier de la subvention ?
Deux cas de figure peuvent se présenter :
- Soit la ligne téléphonique, qui dessert l'habitation ou le local professionnel, a un débit pour l'ADSL inférieur à 2 Mbit/s.
- Soit l'habitation ou le local professionnel ne dispose pas d'une ligne téléphonique.

Concrètement, comment procéder ?

1- Testez votre débit sur internet (tapez « test de débit » sur un moteur de recherche) ou demandez à votre opérateur téléphonique une attestation d'inéligibilité à l'ADSL avec un débit de plus de 2 Mbit/s.

2- Si votre débit est effectivement inférieur à 2 Mbit/s, téléchargez la convention et le formulaire de demande de subvention sur www.agglopolys.fr et renvoyez-les nous avec les pièces justificatives demandées.
Nous pouvons aussi vous les envoyer sur demande.

3- Attendez de recevoir une lettre de confirmation d'Agglopolys pour souscrire un abonnement internet par satellite auprès de l'opérateur de votre choix.

4- La subvention vous sera versée dans un délai de 60 jours maximum à réception, dans nos services, de la copie du contrat signé avec un fournisseur et d'un relevé d'identité bancaire.

Pour tout renseignement : Agglopolys - Service Aménagement de l'Espace - 34 rue de la Villette - 41000 Blois - **Tél.02 54 56 51 52 - www.agglopolys.fr**

Vous trouverez également dans l'extranet :

- Le flyer *Faites appel à internet par satellite !*
- L'affiche
- Le formulaire de demande de subvention

SERVICES A LA POPULATION

Amélioration de l'habitat : Agglopolys vous aide à financer certains travaux

La Communauté d'agglomération de Blois soutient financièrement les particuliers pour la réalisation de certains de leurs travaux.

Ainsi, afin de renforcer l'efficacite des dispositifs existants, la Communaute d'agglomeration de Blois a pris la decision d'apporter une aide financiere aux particuliers sous conditions de ressources notamment dans :

– L'amelioration de la performance energetique des logements
– L'adaptation des logements au vieillissement de la population et au handicap
– Le traitement des situations d'indignite et de degradation des logements.

Pour la"rénovation énergétique de l'habitat", une démarche simplifiée vient d'être mise en place. Informez-vous grâce au guichet unique et profitez ainsi des aides pour économiser l'énergie chez vous !

Ce dispositif vous permet, selon votre situation, de bénéficier :
- d'aides indirectes pour tous (crédits d'impôts, prêts à taux zéro)
- d'aides pour les revenus moyens avec la Prime à la Rénovation Energétique de l'Habitat
- d'aides pour les plus modestes avec le Programme Habiter Mieux et l'ANAH.

Infos pratiques
- Coordonnées du guichet unique : Point Rénovation Info Service (PRIS), tél. 02 54 42 10 00 (ADIL-EIE)-
- Lien vers le site officiel : renovation-info-service.gouv.fr

Vous trouverez également dans l'extranet :

- Le logo *Agglopolys vous aide à améliorer votre logement*

PAYSAGE

La culture du paysage s'affirme à Agglopolys

Le 23 juillet dernier, le Président d'Agglopolys, Communauté d'agglomération de Blois, Christophe Degruelle, apprenait par lettre du Ministre Philippe Martin, la sélection de sa candidature à l'appel à projets « Plans de paysage » lancé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) en décembre 2012.

Cet appel à projets visant à soutenir financièrement et méthodologiquement les collectivités volontaires pour se lancer dans l'élaboration d'un projet de territoire construit au travers d'un plan de paysage, a pour objectif de mieux appréhender l'évolution des paysages et du cadre de vie générée par les politiques sectorielles en oeuvre sur les territoires.

Avec près de 100 candidatures, cet appel à projets a rencontré un beau succès. Le dossier d'Agglopolys est l'un des 25 dossiers retenus par le Ministère qui bénéficieront d'un soutien financier, à hauteur de 30 000 euros, et d'un accompagnement technique dans l'élaboration du projet.

Le « Plan d'actions pour les paysages » d'Agglopolys, élaboré à l'échelle de l'ensemble du territoire des 48 communes, doit permettre de structurer une stratégie en matière de paysage et d'aboutir à un programme d'actions pluriannuel. A terme, les actions porteront sur des travaux de mise en valeur du territoire, des actions de sensibilisation sur la qualité des paysages ou encore sur des modifications d'ordre réglementaire, par exemple dans les Plans Locaux d'Urbanisme ou dans le Schéma de Cohérence Territorial.

La réussite de ce dossier s'explique par le contexte actuel : le paysage s'inscrit au coeur du projet politique de la Communauté d'agglomération de Blois. Le développement du territoire doit se faire à partir du paysage, apportant ainsi un avantage vis-à-vis des autres territoires.

La « culture du paysage », initiée voici quelques années grâce aux travaux des étudiants de l'École Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage, à la signature du Plan de gestion du Val de Loire UNESCO ou encore aux rencontres Nature & Paysage, est désormais ancrée dans l'action et mieux identifiée. Pour la première fois en Val de Loire, le plan de gestion du Val de Loire UNESCO sera mis en oeuvre grâce à un plan de paysage.

Création d'un poste de chargé de mission en paysage, formation du personnel et des élus au paysage, réouverture de vues sur la Loire grâce au dossier "Fenêtres-sur-Loire", ateliers permetant de décrypter les paysages pour les habitants... le projet prend forme et se structure.

Vous trouverez également dans l'extranet :

- L'affiche des Rencontres Nature et Paysages 2013

PAYSAGE

3e Rencontres Nature & Paysage : un temps de réflexion au service des décideurs publics et des professionnels

"Paysages : entre quotidien et patrimoine ? ". Ce fut le thème des Rencontres Nature & Paysage qui se sont déroulées en septembre à Blois.

Spécialistes et amateurs de nature et de paysage se sont rencontrés et ont débattu pendant deux jours autour des thématiques suivantes :

- Investir les paysages hérités d'une valeur patrimoniale, une interrogation encore contemporaine ?
- Quelles valeurs pour la patrimonialisation des paysages ?
- Aménagement, suraménagement, désaménagement
- La mise en patrimoine des paysages ordinaires
- Patrimonialisation des paysages, la fabrique du bien commun ?

NATURE & PAYSAGE
Paysages :
entre quotidien et patrimoine ?
Blois - jeudi 26 et vendredi 27 septembre 2013
Campus universitaire – rue de la Chocolaterie à Blois
INSCRIPTIONS & RENSEIGNEMENTS :
www.an-patrimoine.org/Blois-seminaire-Paysages-entre
02 54 51 56 50

–

Co-organisées tous les deux ans par Agglopolys, le CAUE 41 (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) et l'ENSNP (Ecole nationale supérieure de la nature et du paysage), ces rencontres Nature & Paysage ont été accompagnées cette année par l'ANVPAH & VSSP (Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés), le Ministère de l'écologie et du développement durable et de l'énergie, la Mission Val de Loire, la région Centre et l'ENIVL (école nationale d'ingénieurs du Val de Loire).

ENVIRONNEMENT

Nouveaux panneaux d'information sur les sternes de Loire

A Blois, deux panneaux d'information et de sensibilisation aux sternes de Loire ont été récemment posés, en face des îles Tuileries et de la Saulas.

A Blois, la présence de grèves sableuses a permis l'installation de colonies de sternes naines et pierregarin, qui viennent chaque année se reproduire sur les îles de la Saulas et des Tuileries, en zone urbaine.

Ces oiseaux migrateurs sont des espèces protégées à l'échelle européenne.
La nidification des sternes, déjà fragilisée par les crues du fleuve, peut être gravement perturbée par les activités humaines.

A Blois, une mesure de protection juridique, appelée « Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope », balisée par des panneaux d'interdiction d'accès, a été prise le 30 mai 2011 (N° 2011 150-0003) sur l'île des Tuileries et l'île de la Saulas. Cette interdiction d'accès est applicable dans la période du 1er avril au 15 août, tout comme l'approche sur une distance de moins de 50 mètres autour des îlots.

L'accès ou même l'approche des colonies provoque l'envol des adultes. Si ce dérangement se prolonge, les œufs et les poussins peuvent mourir de chaud, de froid ou être victimes d'un prédateur.

C'est ainsi que le projet d'installation de panneaux a vu le jour, dans le cadre d'un contrat Natura 2000, afin d'informer les promeneurs et de limiter leur impact sur les colonies de sternes.

Pour Agglopoys, la création de panneaux d'information sur les sternes a permis de mettre en œuvre plusieurs objectifs de sa stratégie de protection et de mise en valeur de l'environnement, et de croiser d'autres politiques publiques (tourisme, accessibilité aux personnes à mobilité réduite).

Deux panneaux, positionnés en face des deux îles concernées et sur le tracé de sentiers de randonnée pédestre, permettent de concilier la transmission d'information auprès du public, la valorisation du patrimoine naturel du site et l'accès aux informations pour les personnes mal-voyantes (partie tactile).

Les espaces naturels d'Agglopolys

Ces installations de panneaux démontrent un engagement fort d'Agglopolys en faveur des espaces naturels et de la biodiversité.

Ils ont été inaugurés le 30 août, en présence notamment d'élus et de représentants des associations et organismes associés à leur élaboration : l'association Loir-et-Cher Nature, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Région Centre, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Loir-et-Cher, la Direction Départementale des Territoires et l'association "Voir ensemble".

<u>Vous trouverez également dans l'extranet</u> :

- Les photos (sterne et panneau)
- Le logo *Les espaces naturels d'Agglopolys*

LOISIRS-TOURISME

Une nouvelle signalétique touristique Blois/Chambord

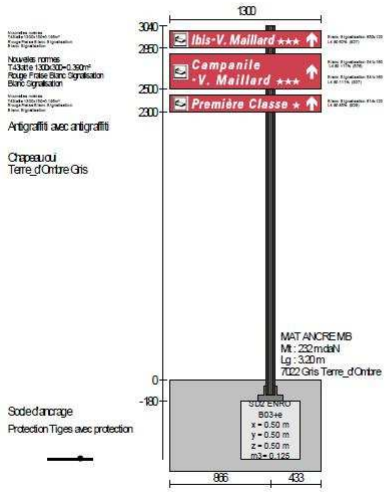

La signalétique toursitique est un enjeu majeur pour notre territoire. Face à la difficulté de percevoir la richesse de l'offre touristique sur la destination de Blois/Chambord, Agglopolys et Grand Chambord ont choisi d'inscrire cette question dans un projet de développement touristique commun.

La signalétique des sites et activités touristiques constitue un besoin essentiel pour les professionnels du Pays des Châteaux, syndicat mixte regroupant la Communauté d'agglomération de Blois et la Communauté de communes du Grand Chambord, mais représente également un enjeu pour l'image et l'attractivité du territoire.

Elle permet d'accueillir les touristes et les incite à rester, venir ou revenir, elle renforce l'image du territoire, elle participe à l'amélioration économique d'un territoire en valorisant l'offre touristique, elle identifie les limites du territoire…

Il a été constaté en effet que la signalétique touristique actuelle, lorsqu'elle existe, est ancienne, disparate, et souvent obsolète. Par exemple le jalonnement de la signalétique hôtelière sur le Blaisois date de 2000.

Les objectifs d'une nouvelle signalétique sont de :
- constituer un élément d'influence directe sur la perception qualitative du territoire,
-être un élément facilitateur d'accès et de connaissance des activités du territoire,
-permettre de renforcer la notoriété et l'unité territoriale de Blois | Chambord,
-être au coeur du dispositif de développement et de renforcement du maillage d'hébergements, de points d'information, de sites et d'équipements touristiques.

Un programme de signalétique touristique globale

Le projet d'implantation des nouveaux panneaux porte sur un total de 193 carrefours, concerne 25 communes, 55 hôtels classés tourisme, 14 campings classés tourisme, et 9 points d'accueil touristique (office de tourisme, maisons du tourisme et syndicat d'initiatives).

La pose des premiers panneaux est intervenue fin novembre à Blois. L'ensemble du dispositif sera opérationnel sur toutes les communes concernées en avril 2014.

Coût total pour Agglopolys : 463 923 € HT
Coût total pour Grand Chambord : 195 987 € HT.

Liste des communes d'Agglopolys concernées par l'implantation de la nouvelle signalétique touristique Blois | Chambord :
Blois, Candé-sur-Beuvron, Cellettes, Chaumont-sur-Loire, Cheverny, Chitenay, Chouzy-sur-Cisse, Cour-Cheverny, La Chaussée-Saint-Victor, Les Montils, Mesland, Onzain, Saint-Gervais-la-Forêt, Seillac, Villebarou et Vineuil.
D'autres communes du Grand Chambord sont également concernées.

Vous trouverez également dans l'extranet :

- Un exemple d'un futur panneau

LOISIRS-TOURISME

Equipements aquatiques d'Agglopolys : bilan de la saison estivale 2013

Réouverture de la pataugeoire du Parc des Mées

La pataugeoire du Parc des Mées était fermée depuis 2008 en raison de décollements de carrelage dangereux dus à la très mauvaise qualité du sous-sol. Après des travaux de reconstruction, la pataugeoire a fait le bonheur des petits... et de leurs parents, en août et les mercredis et week-ends en septembre derniers.

Les particularités techniques et ludiques de cette pataugeoire
- structure constituée d'une dalle béton portée sur des longrines
- bassin revêtu de carrelage, de profondeur variable de 20 cm en périphérie à 40 cm au centre
- 2 types de revêtement des plages (béton poreux et platelage bois)
- espaces solarium et ombragés par des velums (toiles tendues sur des poteaux inox)
- accessibilité du site et des sanitaires aux personnes handicapées et à mobilité réduite
- espace vestiaire / sanitaire pour le personnel de surveillance de baignade
- espace infirmerie
- site clôturé
- eau du bassin chauffée
- jeux aqualudiques dans le bassin

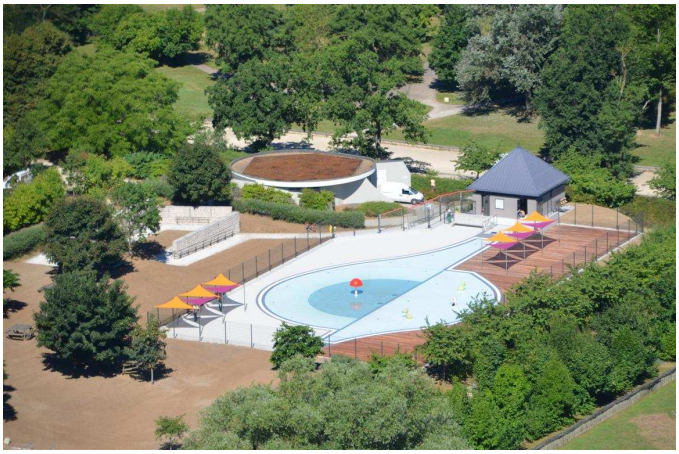

Financement
Coût de l'opération : 748 000 € TTC financés à 100% par Agglopolys (montant déduit de l'indemnisation).

Chantier confié à Focal Architecture à Blois – Groupe Abac Ingenierie à Blois.

Il faudra donc attendre les beaux jours de 2014 pour avoir de nouveau accès à cette pataugeoire dont l'accès est gratuit et réservé aux enfants de 0 à 8 ans, accompagnés de leurs parents.

Bilan de la fréquentation des équipements aquatiques d'Agglopolys ouverts en saison

Bassin surveillé de 450m².

- **Pataugeoire** : 7 387 entrées
  (32 jours d'ouverture : 2 août au 30 septembre)

  Val de Blois : 13 699 entrées
  (94 jours d'ouverture, du 1er juin au 2 septembre)
- **Herbault :** 7 752 entrées
  (94 jours d'ouverture, du 1er juin au 2 septembre)

Vous trouverez également dans l'extranet :

- Photos de la pataugeoire

CULTURE

Les bibliothèque de Blois-Agglopolys lancent une collecte de souvenirs des guerres

Les bibliothèques de Blois - Agglopolys lancent, auprès du public, une collecte des souvenirs des guerres 1870 / 1914-1918 / 1939-1945 afin de réaliser une exposition participative d'objets de mémoire à l'automne 2014.

Cette exposition permettra d'honorer la mémoire des disparus et de mesurer les conséquences politiques, économiques, sociales et culturelles que ces guerres ont entraînées sur le monde entier.
Ces objets du quotidien témoigneront de l'engagement des anonymes, de Blois et des environs, combattants et civils, durant les trois dernières guerres.

Les habitants de l'agglomération sont invités à venir proposer leurs souvenirs à la bibliothèque (des agents se déplacent pour les volumes importants).

Les objets recherchés sont :

- des documents (photographies, livres, brochures, carnets, lettres, tracts, calendriers, petits imprimés, affiches…)
- des petits objets (broderies, objets venant des tranchées, objets fabriqués en captivité, décorations…).

Les documents ou objets confiés seront conservés au maximum un mois environ pour être étudiés et inventoriés afin d'envisager leur place dans l'exposition. Tous les documents et objets prêtés seront estimés en vue de leur assurance pendant toute la durée de l'exposition, ils seront ensuite restitués à leur propriétaire. L'anonymat des provenances est garanti.

Il sera également possible de procéder à la numérisation immédiate de certains petits documents dont les propriétaires ne veulent pas se désaisir avant l'exposition.
La possibilité est offerte de déposer ou donner le(s) document(s) prêté(s) afin d'enrichir les collections patrimoniales des bibliothèques qui ont pour mission de préserver la mémoire collective pour les générations futures.

L'organisation de la collecte

De novembre 2013 à juin 2014

Réception des propositions de prêts et étude des documents ou objets, estimation de leur valeur en prévision de l'assurance nécessaire dans le cadre d'une exposition, puis restitution aux propriétaires.

Début septembre 2014
Organisation effective des emprunts : reprise de contact avec toutes les personnes désireuses de participer au projet afin de procéder à l'emprunt des objets et au montage de l'exposition
Octobre 2014
Inauguration de l'exposition à l'occasion des Rendez-vous de l'histoire. Présentation au public d'octobre à décembre 2014.
Décembre 2014
Restitution des documents et objets prêtés à leurs propriétaires à la clôture de l'exposition.

Renseignements :
- Bibliothèque Abbé-Grégoire, 4-6 place Jean-Jaurès, tél. 02 54 56 27 40
- La Médiathèque, rue Vasco-de-Gama, tél. 02 54 41 31 13

Vous trouverez également dans l'extranet :

- Le flyer présentant la collecte

CULTURE

L'Ecole d'art et le Conservatoire de musique et de théâtre de Blois-Agglopolys en travaux

Les travaux de restructuration de ces équipements ont pour objectif l'amélioration des conditions d'accueil des élèves et de pratique pour les enseignants.

Les locaux situés 6 rue Franciade à Blois, autrefois couvent des Minimes, abritent :

- l'Ecole d'art et le Conservatoire de musique et théâtre de Blois-Agglopolys (ainsi que l'Harmonie municipale), du ressort d'Agglopolys,
- la Fondation du Doute, rattachée à la Ville de Blois.

Le projet

Le projet, dont les premiers travaux ont commencé en 2012, vise à réorganiser l'accueil et les circulations du site à partir d'une entrée unique par la cour principale rue de la Paix, face au « Mur des mots » de l'artiste Ben (Benjamin Vautier). Les travaux devraient prendre fin en février 2014.

Il comprend :
- l'aménagement de la cour et de l'entrée par la rue de la Paix ;
- l'aménagement d'une entrée et d'un espace d'accueil central depuis la cour, en rez-de-chaussée, dans l'axe du bâtiment principal support du « Mur des mots » ;
- l'aménagement d'un centre de documentation art contemporain près du secrétariat de l'Ecole d'art et d'un espace pour les professeurs de musique au secrétariat du Conservatoire ;
- une liaison directe entre l'espace d'accueil et la cour intérieure avec des travaux d'amélioration dans la galerie ;
- les adaptations nécessaires pour une accessibilité aisée et réglementaire des personnes à mobilité réduite au rez-de chaussée ;
- la restructuration de trois salles pour l'enseignement musical au rez-de-chaussée du bâtiment longeant la rue Franciade.

Coût de l'ensemble de l'opération :
651 930 € TTC, financée à 100% par Agglopolys.

Vous trouverez également dans l'extranet :

- Le visuel de la future entrée rue de la Paix à Blois

CULTURE

Découvrir le territoire d'Agglopolys sous un nouvel angle

Dans le cadre des 50 ans de l'intercommunalité blésoise, Agglopolys et les éditions Autrement ont publié "Surprises-sur-Loire".

C'est un ouvrage à mi-chemin entre le livre et le magazine, un "Mook" selon le nom de la collection dans lequel il s'inscrit aux éditions Autrement.

Co-produit par Agglopolys et les éditions Autrement, Surprises-sur-Loire emmène le lecteur à la découverte du Blaisois autrement.

Cet ouvrage porte un nouveau regard sur les éléments les plus emblématiques de l'agglomération blésoise et en révèle les plus belles pépites.

Surprises-sur-Loire est en vente dans les librairies locales ou en ligne.

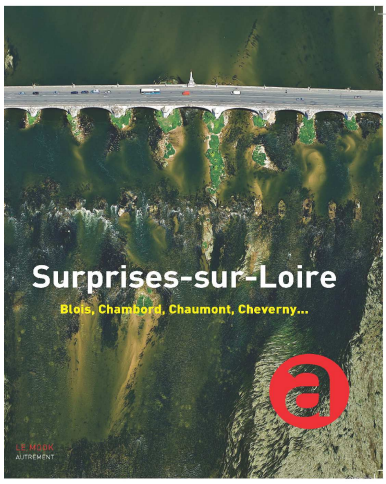

Le Mook **autrement** série « Villes, régions, territoires »
Magazine / book

Le Mook (magazine / book) raconte le changement, ses lieux, ses acteurs et leurs démarches, avec une vaste panoplie d'écritures et d'images. Il propose des focalisations originales, parfois inattendues, toujours révélatrices. Cette diversité, autant narrative que graphique, veut susciter chez le lecteur plaisir de lire, de découvrir, d'inventer.

Blois, Chambord, Chaumont, Cheverny, autant de noms connus dans le monde entier. La Renaissance, les châteaux, le classement au patrimoine mondial par l'Unesco du Val de Loire, autant de cartes de visite. Alors pourquoi ces Surprises-sur-Loire ? C'est que la région recèle bien des trésors méconnus. Et que même les prestigieux châteaux sont capables de se réinventer.

Ce Mook nous emmène à la découverte du Blaisois « autrement ». On commencera par un petit tour à vélo le long de la Loire, à moins que l'on préfère prendre de la hauteur et découvrir la région en montgolfière. On fera une halte BD à Cheverny ou jardin à Chaumont, sans oublier de se perdre dans les méandres de la marque Chambord.

Au détour d'un chemin, on rencontrera des chefs d'entreprises innovants, une viticultrice renversante, des maraîchers solidaires, une cité agricole et une école du paysage. À la fondation du doute, Ben finira de nous surprendre et les « Rendez-vous de l'histoire » nous emporteront dans la conjugaison des rythmes divers, si bien décrite par Jean-Noël Jeanneney.

Sur les pas d'un Alain Souchon amoureux de la région, on finira par se laisser emporter au fil de la Loire, pour plonger avec délices dans les photographies surréalistes de Nicolas Lenartowski.

Au fil des rencontres, des liens tissés, la douceur de vivre de la région nous gagne peu à peu. Au pays de Surprises-sur-Loire, il est facile de venir, reste à pouvoir repartir...

Vous trouverez également dans l'extranet :

- La première de couverture de *Surprises-sur-Loire*